



Succession héritiers

Par Dossier94

Bonjour

Ma mère est décédée en Janvier 2022.

2 héritiers moi et mon frère qui n'a pas respecté mes droits à 3 reprises.

Il a choisi seul et déposé la succession sans m'avertir à un notaire que ma mère refusait et moi également.

Il a fait un retrait de 400 euros sur le compte de ma mere après son décès sans m'avertir.

Enfin nous avons eu le 1er RV chez la notaire.

J'habite à 300km de l'appartement.

Mon frère est sur place.

Après le RDV j'ai eu la désagréable surprise de voir que mon frère avait vidé l'appartement et tout mis dans des cartons sans m'avertir. Je n'ai pas possibilité de contrôler s'il a pris des choses.

De plus, il a volé toutes les denrées alimentaires non périssables + produits ménagers + 2 bureaux remplis de papeteries diverses.(montant environ 600? voire davantage).

Il me fait de la pression morale et du chantage pour le partage des biens et me presse énormément. Il veut quasi tout l'électroménager.

Quels sont mes droits, mes recours amiables svp, sachant qu'il n'a aucune limite et une colère terrible ? (j'ai 10 ans de moins que lui). Depuis que ma mère est partie, il domine tout. Il faisait les comptes de ma mère depuis le décès de mon père il y a 10 ans et avait une certaine puissance par rapport à cela.

En vous remerciant par avance.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si l'appartement était en location, on ne peut pas lui reprocher de l'avoir vidé et rendu les clés.

Si l'appartement était propriété de votre mère, vous êtes maintenant en indivision avec votre frère, ce qui risque de devenir particulièrement inconfortable.

Contactez un notaire de votre côté et passez par son intermédiaire pour mieux connaître vos droits et les faire valoir sur la succession.

Par Dossier94

Je vous remercie de votre réponse rapide.

L'appartement était habité par ma mère qui était propriétaire. Nous sommes les 2 héritiers.

La notaire est injoignable. Elle ne rappelle jamais.

J'ai du écrire à la chambre des notaires afin de faire changer le notaire de départ que mon frère a imposé (ainsi que lettre AR au notaire lui même). Il semblerait que certains notaires fassent ce qu'ils veulent.

Mon intérêt est d'aller au plus vite mais devant une telle mauvaise foi, je ne sais où frapper. Que faire ?

La discussion avec mon frère est impossible, j'ai du menacer d'aller déposer une plainte au commissariat afin qu'il me consulte avant toute action.

Par yapasdequoi

Vous ne dites toujours pas si elle était PROPRIETAIRE ou LOCATAIRE de cet appartement ?

Et au lieu de frapper , adressez vous à un notaire proche de chez vous pour lui poser calmement vos questions sur le règlement de cette succession.

Par Dossier94

Je vous dis que la notaire est injoignable.

Ma mère est décédée en Janvier 22, nous avons eu le 1er RDV fin Décembre !
J'appelle sa clerc , elle écoute et la notaire ne rappelle pas. Je lui ai même envoyé un mail !

Par yapasdequoi

Mais on se fiche de joindre ce notaire désigné par votre frère ! Ni par mail ni par téléphone, ça ne sert à rien.

CONTACTEZ UN AUTRE NOTAIRE près de chez vous. Prenez rendez-vous et posez CALMEMENT vos questions (et répondez aux siennes, pas comme ici !)

Voici l'annuaire :

[url=https://www.notaires.fr/fr/directory]https://www.notaires.fr/fr/directory[/url]

Par Dossier94

Je vous ai répondu plus haut.
Vous n'avez pas lu ma réponse.

Donc, d'après vous, je dois dépenser à nouveau des frais pour un autre notaire ...

De plus, je ne pense pas que vous ayez recours à cette profession, car bien avant votre réponse j'ai contacté plusieurs notaires qui mettent des semaines à vous donner un RDV. La profession est surchargée. J'ai pris le même notaire par souci de gain de temps dans les démarches car comme je vous l'expliquais, j'habite à 300 km.

Je n'ai pas posé ma question ici afin de recevoir de telles réponses méprisantes et inutiles, car pour l'instant, vous n'apportez aucun éclairage à mon souci de succession.

Bonne soirée à vous.

Par yapasdequoi

oui pardon j'ai relu et votre mère était bien propriétaire de cet appartement.

Vous êtes donc maintenant en indivision avec votre frère (ce que j'ai déjà écrit plus haut)

Les notaires sont débordés, c'est sans doute vrai. Mais si vous menacez de frapper à chaque échange, on comprend qu'ils tardent à vous répondre.

Votre souci de succession passe forcément par un notaire, que ce soit celui nommé par votre frère ou un autre.

Puisque mes réponses vous déplaisent, et que vous n'avez pas envie de parler à un notaire, je vous recommande de consulter un avocat qui vous expliquera (mais ce ne sera probablement pas gratuit)

1/ comment sortir de l'indivision sur cet appartement

2/ comment faire rembourser à votre frère les objets et sommes qu'il s'est appropriés à tort (à condition d'en avoir la preuve)

3/ que porter plainte est inutile si aucun délit n'est commis.